



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2025-2026

PV n° 6 : réunion statutaire des trois comités du 12 janvier 2026 à 19 h à Beloeil

Présents : P. Lecomte, J. Lecrivain, M. Fohal, A. Dupont, J.M. Tagliafero, F. Larsimont, A. Hervelle, P. Stuez,

Excusés : JM Raquez, R. Appels, AM Sferrazza

Comité provincial : C. Notelaers, Philippe Bolssens, A. Vandemoer

Pour le Conseil Judiciaire provincial : A. Desmet, A. Pottiez, F. Duplaquet, D. Vandystadt

Invités : B. Scherpereel, F. Appels

Pascal Lecomte remercie les participants et rappelle l'objectif de cette réunion statutaire :

"Au moins une fois par an, sur invitation du Président du Groupe, les Parlementaires se réuniront avec le CP et le CJP pour débattre des mesures à prendre en vue de la promotion du basket-ball dans leur province"

Il cède la parole à Albert De Smet, président du conseil judiciaire provincial.

Albert évoque d'abord l'accroissement de la violence sous toutes ses formes sur les terrains et autour des terrains. Il demande aux parlementaires d'envisager la modification de l'art PC 49 car dans sa forme actuelle, la sanction de rencontres à bureaux fermés ne peut être appliquée pour des rencontres de jeunes, hormis les U 21. Il souhaite l'extension de cette forme de sanction pour toutes les équipes de jeunes. Après discussion, les parlementaires conviennent qu'il serait intéressant de consulter la motivation du changement survenu en 2015 (restriction de la possibilité de rencontre sans public en jeunes) puis de discuter d'une modification avec les autres groupements parlementaires.

Philippe Stuez questionne le CJP au sujet de sanctions particulières pour abus de fautes techniques.

Albert lui répond que cette idée doit être mûrie : de quels types de fautes techniques parle-t-on, pour quel niveau de compétition le joueur ou le coach serait sanctionné,

Christophe Notelaers insiste sur la nécessité de prendre des précautions de suivi.

Philippe estime intéressant de regarder comment ces sanctions fonctionnent dans d'autres sports.

Aubin Vandemoer émet l'idée qu'après un certain nombre de fautes techniques, le joueur ou le coach puisse être inscrit à une formation d'arbitrage, non pas pour devenir arbitre, mais pour être sensibilisé à la problématique.

Enfin, il faut encore voir la faisabilité d'un suivi informatique des fautes techniques.

Pour le Comité provincial, Christophe fait part de sa satisfaction de voir approuvées en assemblée générale les deux modifications statutaires suggérées par le CP et qui constituent une amélioration notable.

Aubin aborde la question des réclamations lors des matchs. Le fait de poser des réserves provoque une interruption de match d'une durée parfois considérable (au détriment de la continuité du match) et il est fréquent que ces réserves ne soient pas confirmées par le club réclamant. Il demande s'il est possible de penser à l'application d'une amende en cas d'absence de confirmation des réserves.

Albert précise que dans le passé, il y avait une amende qui était remboursée au club s'il obtenait gain de cause.

Une information a été reçue concernant des divergences de vues dans le corps arbitral quant au dépôt de ré-serves dans les 38 premières minutes de jeu : Aubin verra la question en CFA

Les parlementaires prendront le point en réflexion.

Aubin parle ensuite d'un point du règlement spécifique en U12 interprovinciaux : il est prévu un arbitre officiel et un arbitre du club visité, qui ont été formés au règlement U 12. Mais il arrive que des clubs ne présentent aucun arbitre. Il contactera le responsable du projet pour le suivi de cette situation.

Jean-Marc Tagliafero rappelle que le projet U12 interprovinciaux n'est pas de la compétence des parlementaires mais que ceux-ci se montrent attentifs aux réclamations éventuelles des clubs.

Christophe évoque ensuite les problèmes rencontrés avec les intempéries du WE des 10 et 11 janvier 26. Le bureau du CP examinera au cas par cas les situations de matchs non assurés.

Michel Fohal se réjouit des bonnes relations qui prévalent actuellement entre les trois comités, les échanges sont constructifs chaque fois que nécessaire, et souhaite qu'il en soit ainsi encore longtemps.

Pascal clôture la réunion en remerciant tous les participants.

Fin de la réunion à 21h.

Les prochaines réunions du groupement des Parlementaires sont prévues comme suit :

Le 9 février 26 à Beloeil

Le 9 mars 26 à Beloeil

Le dimanche 15 mars 26 à 11h à Dottignies (finale de coupe du Hainaut)

Le 13 avril 26 à Beloeil

Le 4 mai 26 à Beloeil

Le 8 juin 26 à Beloeil.

A noter aussi l'assemblée provinciale le samedi 30 mai 26 et les deux assemblées générales les samedi 21 mars et 13 juin 26.

Pascal Lecomte Président

Michel Fohal Secrétaire